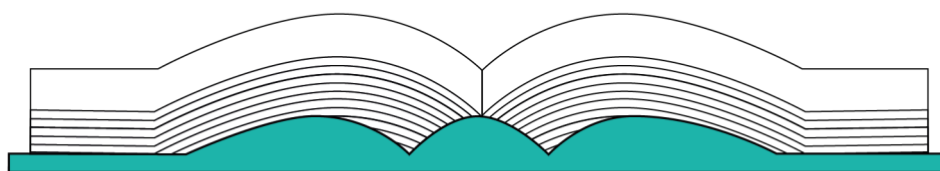


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

U N  I L



SANS FRONTIÈRES

Bilan 2020 – UNIL sans frontières

unilsansfrontieres@asso-unil.ch | <http://www.asso-unil.ch/unilsansfrontieres/>

REFUGEEES

WELCOME

@UNIL

UNIL sans frontières

Association créée le 30 octobre 2017

Association reconnue auprès de l'Université de Lausanne

unilsansfrontieres@asso-unil.ch

<http://www.asso-unil.ch/unilsansfrontieres/>

<https://www.facebook.com/Unil-sans-fronti%C3%A8res-211953469343192/>

SOMMAIRE

<i>UNIL sans frontières en quelques mots</i>	<i>3</i>
<i>Accueil.....</i>	<i>6</i>
<i>Relations avec les institutions.....</i>	<i>8</i>
<i>Sensibilisation et événements</i>	<i>10</i>
<i>Tutorat.....</i>	<i>12</i>
<i>EPFL sans frontières</i>	<i>14</i>
<i>Comptes : Bilan 2019-2020</i>	<i>15</i>
<i>Comptes : Budget 2021</i>	<i>17</i>
<i>Dons et cotisations</i>	<i>18</i>
<i>Remerciements.....</i>	<i>19</i>
<i>Annexes</i>	<i>20</i>

UNIL SANS FRONTIÈRES EN QUELQUES MOTS

L'association *UNIL sans frontières* s'inscrit dans un mouvement plus large **de défense et de promotion du droit d'asile** en Suisse, ainsi que de soutien et de solidarité avec les personnes en situation d'exil. L'association vise à sensibiliser la communauté universitaire et agir auprès des autorités universitaires et des pouvoirs publics en charge du domaine de l'asile. Il s'agit de concevoir et de mettre en place un ensemble de mesures permettant aux étudiant.e.s en situation d'exil de **surmonter les obstacles et difficultés** qu'elles et ils rencontrent pour accéder à une formation universitaire ou la terminer avec succès.

UNIL sans frontières intervient à plusieurs niveaux :

Administratif

- **Equivalence des diplômes**

Linguistique

- **Programme de mise à niveau**

Financier

- **Bourses d'études**

Accompagnement et encadrement des études

- **Immatriculation, mentorat**

Les personnes en situation d'exil rencontrent des difficultés considérables. C'est notamment le cas de celles qui souhaitent réaliser un projet d'études dans leur pays d'accueil. En Suisse, les pouvoirs publics les orientent vers une formation professionnelle afin de les intégrer le plus rapidement possible au marché du travail, au détriment d'un projet de formation dans les hautes écoles. Il est difficile de recenser précisément le nombre de personnes concernées. Les chiffres de l'Office européen des statistiques sont néanmoins frappants :

En 2016, **59% des demandeur.euse.s d'asile sont âgé.e.s de 14 à 34 ans**, et donc **potentiellement concerné.e.s par un projet d'études**.

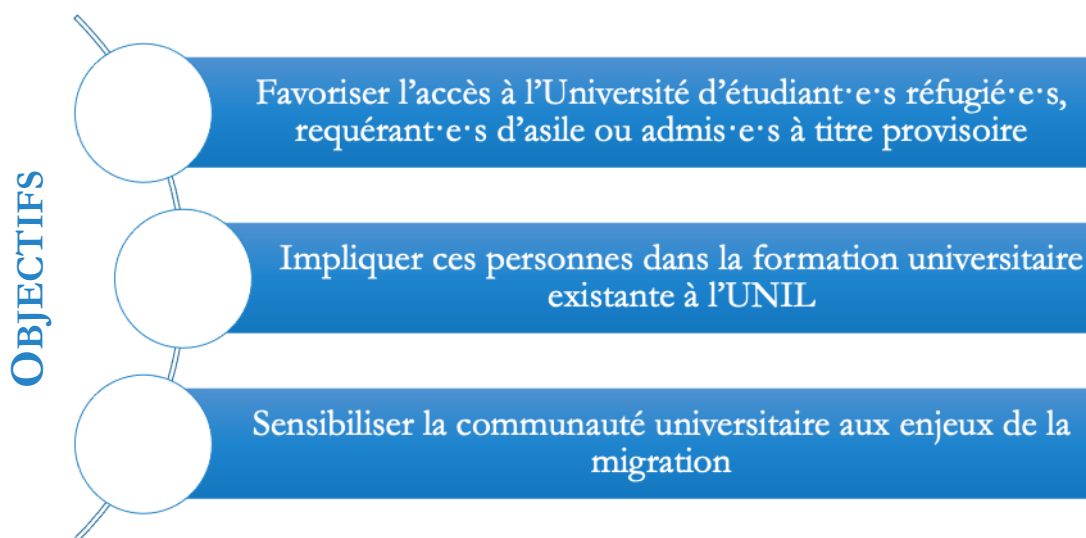
Courant 2016, l'absence de réflexion politique sur la question de l'intégration des réfugié.e.s dans les hautes écoles a été soulevée au Conseil national et au Grand Conseil vaudois. L'UNES (Union nationale des étudiant.e.s de Suisse) a proposé un programme intitulé *Projet réfugié.e-s « perspectives – études »* qui vise à soutenir les initiatives prises en ce sens, également relayées par la presse. Le programme *Horizon académique* de l'Université de Genève a intégré 35 personnes à la rentrée 2017, après avoir reçu plus de 80 dossiers.

La demande est réelle : elle exige un programme spécifique en mesure de répondre aux difficultés que rencontrent les personnes concernées.

QU'EN EST-IL À L'UNIL ?

À l'UNIL, la Direction inclut la question de l'accès des personnes réfugiées aux hautes études dans son **plan d'intention 2017-2021**. Toutefois, les dispositions prévues **restent insuffisantes** pour répondre concrètement aux barrières symboliques et matérielles qui entravent l'intégration des personnes concernées. Elles ne tiennent pas compte de la majorité des personnes dépourvues des différents types de ressources nécessaires à la réalisation de leur projet universitaire. Au-delà des ressources financières, il s'agit de répondre à **des exigences administratives et linguistiques** propres à l'accès à l'enseignement supérieur dans le canton de Vaud.

UNIL *sans frontières* trouve son origine dans les journées organisées dans les murs de l'UNIL en mars 2016. L'association s'inscrit dans les réflexions sur l'asile menées dans le canton de Vaud depuis de nombreuses années, et plus récemment par le **Collectif R** contre les accords de Dublin. Lors de l'assemblée constitutive qui s'est tenue le 30 octobre 2017, les **objectifs** suivants ont été définis pour l'association :



Pour réaliser ces différents objectifs, l'association a fonctionné à travers quatre groupes de travail ouverts à tous et toutes (le groupe Mentorat a été fusionné avec les groupes Accueil et Tutorat linguistique en 2019) :

- **Accueil : soutien aux personnes en situation d'exil intéressées à accéder à l'UNIL**
- **Relations avec les institutions actives dans le domaine de l'asile et à l'intérieur de l'UNIL**
- **Sensibilisation de la communauté universitaire et événements**
- **Tutorat : tutorat linguistique et mentorat**



ACCUEIL

Présentation

Ce groupe de travail est le premier point de contact entre les bénéficiaires de l'association et les personnes actives au sein de celle-ci. Ce groupe a pour tâche de recevoir les personnes désireuses de débiter ou de poursuivre un projet d'études à l'UNIL/EPFL. Un conseil concernant leur projet universitaire et un soutien administratif, notamment dans le processus d'immatriculation, sont fournis. Cette première étape permettra à ces personnes d'accéder officiellement à l'université en tant qu'étudiant.e.s ou auditeur.rice.s libres ainsi que de discuter de l'avenir de ce projet.

Objectifs et fonctionnement

Un des objectifs principaux que nous nous fixons ici est d'orienter et de conseiller les personnes désireuses de rejoindre l'université. Il est tout d'abord essentiel de comprendre clairement quels sont les souhaits des bénéficiaires. Parfois, l'université n'est pas la bonne voie d'accès au projet professionnel envisagé et d'autres orientations doivent être explorées comme celle de l'apprentissage par exemple. Nous devons alors réorienter la personne dans une autre direction. Si le projet d'étude à l'université semble faisable, nous pouvons entamer ensemble une réflexion sur comment y parvenir. Le dossier de la personne doit alors être étudié pour déterminer si un accès direct à l'université est possible, ou si cette personne doit emprunter un détour tel que l'examen préalable ou l'examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS) par exemple. Nous faisons ici face à des défis financiers puisque cette voie impliquerait un financement plus large que celui des taxes d'inscriptions universitaires, ce qui est pour le moment difficile à absorber. Une des voies d'accès possible est celle d'accéder à l'université comme auditeur.rice libre. L'idée est que les personnes puissent premièrement se familiariser avec les lieux et le type d'enseignement dispensés. Cela permet aux personnes de cerner si la faculté choisie les intéresse, ainsi que si cela correspond à l'idée qu'elles s'en étaient faites. De plus, le niveau de français peut aussi être évalué.



Activités 2020

Au début de l'année nous avons repris les permanences mises en place au cours de l'année 2019 afin d'accueillir et d'informer le maximum de personnes qui étaient intéressées pour étudier à l'université. Lors de ces permanences nous avons pu rencontrer une dizaine de personnes. Sur ces personnes 4 ont été redirigées vers la section École de Français Langue Étrangère afin de s'y inscrire pour les aider à poursuivre leurs projets d'études. Malheureusement ce format de rencontre n'a pas pu durer longtemps en raison de la crise sanitaire, et les contacts et échanges se sont notamment fait par e-mail, entraînant la baisse du nombre de rencontres. Un point positif de cette période est que nous avons pu prêter des ordinateurs portables à deux étudiants qui ont passé leur année avec succès et sont désormais en stage professionnel.

Personne de contact :

clemence.lelay@unil.ch

Accueil, section École de français langue étrangère

Depuis janvier, nous avons informé, conseillé et/ou accompagné dans leurs démarches administratives 13 personnes en situation d'exil ayant déjà effectué des études universitaires, intéressées par la formation linguistique de l'École de français langue étrangère (EFLE). Parmi ces personnes, sept ont déposé un dossier de candidature pour s'immatriculer comme étudiantes régulières, et quatre ont été admises en Année préparatoire. Les autres ont dû modifier ou abandonner leur projet initial à cause de la non-reconnaissance de leurs diplômes ou d'obstacles financiers, organisationnels et/ou institutionnels. Une personne a été admise à l'Université de Genève (dans le programme Horizon Académique) et une autre aux cours de langue de l'Université de Neuchâtel. Actuellement, 3 personnes préparent ou renouvellent avec nous leur dossier pour l'immatriculation pour l'année académique 2021/2022. Deux personnes ont été admises en tant qu'auditrices libres dans un cours hebdomadaire de français. En outre, nous avons régulièrement répondu à des professionnel.le.s du domaine de l'intégration au sujet de la formation proposée à l'UNIL pour les étudiant.e.s allophones, des prérequis pour l'immatriculation ou des procédures administratives. Notre tâche a consisté surtout à sélectionner et à clarifier les informations contenues dans le site internet, et à les orienter vers les personnes de référence de l'UNIL. Actuellement, dans l'espoir de faciliter les efforts des personnes en situation d'exil pour accéder aux études (et de celles et ceux qui les accompagnent) nous rédigeons un petit guide des procédures qui concernent celles et ceux ayant un profil considéré atypique.

Personnes de contact :

giulia.schira@unil.ch, aysel.payot@unil.ch, sinem.kilic@unil.ch

RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Présentation

Ce groupe a pour tâche d'entrer en contact avec des institutions dans le domaine de la migration et de l'asile à l'extérieur de l'UNIL et les instances à l'intérieur de l'UNIL qui sont impliquées dans la gestion de l'accès des personnes en situation d'exil. Le but est d'établir des canaux de communication et de collaboration.

Objectifs et fonctionnement

L'activité de ce groupe consiste à entrer en contact et collaborer avec diverses institutions à l'intérieur de l'UNIL et au-delà. Les rencontres avec les personnes responsables sont l'occasion pour échanger des informations concernant les activités d'UNIL sans frontières avec les différentes institutions et d'établir des collaborations. Les objectifs de ces collaborations sont la diffusion de l'information concernant les activités d'UNIL sans frontières auprès des populations intéressées, la facilitation et l'amélioration du suivi proposé aux personnes en situation d'exil et la co-organisation d'événements.

Activités 2020

Pendant la période d'activité 2020, le groupe Institutions a prolongé les discussions avec différents acteurs pour soutenir collectivement l'accès des réfugiés aux études et pour augmenter la visibilité des activités et services de notre association auprès des personnes intéressées et auprès des autorités impliquées dans la gestion de l'asile. Les activités incluent :

- Publication d'un article écrit par le co-président de l'UNIL sans frontières, détaillant les difficultés en lien avec l'accès aux études supérieures pour les personnes issues d'asile: "Pour chaque intégration réussie il y a deux gagnants: un réfugié et une société": <https://www.letemps.ch/societe/integration-reussie-y-deux-gagnants-un-refugie-une-societe> ("Le Temps", 25 février 2020)
- Échange et réseautage avec des personnes impliquées dans l'accueil et l'intégration de personnes en situation d'exil basées dans d'autres hautes écoles en Suisse (p.ex. EESP et UNIGE, Swissuniversities, UNES, HEIS)
- Contact avec des institutions et personnes responsables de la gestion de l'accueil et de l'intégration des personnes en situation d'exil pour continuer de travailler à l'identification des « nœuds » lors des demandes et parcours d'inscription (p.ex. EVAM, BCI, Déléguée à l'intégration, etc.)
- Contact avec des institutions et personnes responsables à l'UNIL (e.g. les Immatriculations, la Direction, service des affaires sociales et de la mobilité étudiante), l'EFLE (l'École de Français Langue Étrangère), etc.
- Collaboration avec Perspectives Études, par exemple pour compiler une liste de revendications

- Échange et réseautage avec les associations membres de Fédérond (qui regroupe les associations de l'Université de Lausanne, à l'exception des associations membres de la FAE), dans le but d'identifier les possibilités de collaboration.
- Réseautage et collaboration avec PAIRES UNIL

Personnes de contact :

rahel.kunz@unil.ch, gale.goastellec@unil.ch, navid.samadi@unil.ch

KNOWLEDGE HAS NO BORDERS
Soutien gratuit
Moments conviviaux

L'association Université de Lausanne Sans Frontières propose un accompagnement personnalisé pour vos projets universitaires et votre vie sur le campus.

QUI ? Etudiant.e.s et enseignant.e.s bénévoles de l'UNIL et de l'EPFL

OÙ ? Campus UNIL et EPFL

POUR QUI ? Personnes en situation d'exil qui souhaitent démarrer ou reprendre un cursus universitaire

Aide apportée :

- accompagnement personnalisé
- procédure d'inscription
- reconnaissance des diplômes
- passerelle d'accès
- mise à niveau en langue
- inscription en auditeur libre
- mentorat
- activités sociales

Pour plus d'informations contactez-nous ou consultez nos sites Internet !

E-mail : unilsansfrontieres@asso-unil.ch
Site officiel : <http://www.asso-unil.ch/unilsansfrontieres>

Facebook :  UNIL Sans Frontières



SENSIBILISATION ET ÉVÉNEMENTS

Présentation

L'un des objectifs d'UNILSF est de sensibiliser la communauté universitaire aux enjeux de la migration. Le groupe de travail « Sensibilisation et événements » propose ainsi différentes actions, seule ou en partenariat avec d'autres associations, pour favoriser le dialogue et la mobilisation autour des questions de migrations. Ce groupe s'est également chargé de multiplier les événements sociaux pour rapprocher la communauté universitaire et les personnes en situation d'exil et pour mieux valoriser les activités de l'association.

Objectifs et fonctionnement

L'objectif de ce groupe est de créer un lien entre la société civile (en particulier universitaire) et la population migrante à travers l'organisation d'événements informels de partage d'expériences, mais aussi par le biais de séances informatives sur la question migratoire en Europe et Suisse.

Activités 2020

- **Collaboration avec la Fédération des associations étudiantes (FAE)**

Le groupe a rencontré les deux représentantes de la FAE en janvier et février 2020 pour discuter des possibles collaborations, notamment en lien avec la semaine contre le racisme (voir plus loin).

Le groupe a également participé à une réunion incluant des étudiant.e.s des associations de l'UNIL durant le semi-confinement et fait part des difficultés spécifiques du public d'USF. La précarité administrative a été prise en compte dans les revendications formulées vis à vis des décisions de la direction sur les examens pendant la crise sanitaire.

La FAE a proposé de mettre à disposition son service juridique pour les recours liés aux examens et les démarches administratives liées aux permis de séjour. Elle dispose aussi d'un fonds pour aider les étudiant.e.s à payer leurs frais d'inscription.

- **Semaine contre le racisme**

En 2020, le Bureau de l'Égalité des Chances (BEC) a décidé d'organiser une semaine contre le racisme avec la FAE.

Trois temps de participation étaient prévus pour USF :

- Une interpellation de la direction de l'Unil lors de la conférence inaugurale de la semaine, à propos de l'absence de programme d'accueil pour les exilés, première des discriminations à l'Université ;
- Mise en place d'un café-discussion sur les discriminations raciales vécues par les étudiant.e.s de l'UNIL, avec un panneau invitant aux témoignages sur le thème « J'ai réussi à m'inscrire à l'UNIL mais... »
- Participation au « Workchoppe », apéro et temps d'échange informel sur les événements de la semaine. L'ambition était d'inviter les étudiant.e.s de l'EVAM à participer.

Ces événements ont été annulés en raison de la crise sanitaire.

- **Plaidoyer pour la sensibilisation du corps enseignant**

Le groupe sensibilisation a rencontré un formateur du Centre de Soutien à l'Enseignement (CSE) pour lui proposer de monter une formation sur l'enseignement aux publics éprouvant des difficultés liées à leur situation d'exil (en termes de langue, de statut administratif, d'argent, de non familiarité avec le système d'apprentissage et d'évaluation suisse...) et subissant des discriminations directes ou indirectes (par l'invisibilisation de certains profils d'étudiant.e.s dans les exemples ou les mises en situation mobilisées dans la pédagogie).

Le CSE ne dispose pas actuellement des ressources nécessaires à la création d'une formation spécifiquement dédiée à ces questions mais a prévu de se former et d'inclure la thématique des discriminations raciales, liées à la langue et à la situation administrative à son programme d'enseignement.

Le CSE a également proposé d'ajouter une question sur le sentiment d'inclusion dans les évaluations distribuées aux étudiant.e.s dans les cours.

Le groupe a pour objectif de poursuivre le travail de sensibilisation auprès du CSE.

Personnes de contact :

lucile.maertens@unil.ch, garance.clement@epfl.ch

TUTORAT

Présentation

Ce groupe de travail favorise l'appropriation du français et la socialisation de personnes en situation d'exil qui font partie de la communauté universitaire, ou qui veulent la rejoindre. En particulier, nous les informons sur les possibilités d'étudier et de pratiquer le français à l'UNIL. En outre, nous organisons un tutorat dans le cadre duquel ces personnes peuvent échanger et collaborer avec des universitaires francophones. Le groupe promeut les rencontres et l'entretien de liens.

Objectifs et fonctionnement

Notre objectif principal est celui de soutenir l'autonomisation des personnes qui se tournent vers nous, pour ce qui est de la conduite de leurs études et de leur vie sur le campus.

À l'Université, elles peuvent s'inscrire à différents cours de français, ainsi que prendre part à la vie associative, sociale et culturelle. Nous les informons donc de ces opportunités et, en fonction de leurs souhaits et de leurs possibilités (l'inscription aux cours de langue, par exemple, est soumise à des prérequis), nous les accompagnons dans leurs démarches. Ces dernières peuvent consister à les aider dans leur inscription à l'École de français langue étrangère (EFLE), à prendre contact avec une association estudiantine ou à les mettre en lien avec un.e universitaire.

En parallèle, nous organisons un tutorat permettant à celles qui le désirent de rencontrer un.e membre francophone de la communauté universitaire, individuellement et de manière régulière. Les tutorats suivent essentiellement deux orientations. D'une part, ils visent à la socialisation et portent sur la conversation et le décodage d'un environnement universitaire parfois compliqué à appréhender au premier abord. D'autre part, ils concernent les études et se concentrent sur la compréhension des attentes des enseignant.e.s et l'amélioration de compétences linguistiques inhérentes au travail académique. De manière complémentaire, nous visons à permettre aux tutrices et tuteurs francophones de développer leur savoir-faire didactique et leur sensibilité aux enjeux auxquels sont confrontés les personnes qu'elles et ils accompagnent. Pour cette raison, nous nous tenons à leur disposition pour des moments d'échange et de réflexion. En principe, aux premières rencontres, le tutoré.e rédige un « Plan d'apprentissage » avec une responsable du groupe ; ensuite, ce document est mis à jour au fil du temps avec le tuteur ou la tutrice. Après chaque séance, par ailleurs, les binômes remplissent un « Journal de bord », dans lequel ils prennent note des activités accomplies et de leurs observations.

Activités 2020

Cette année, au vu de la mise en place de la didactique à distance, l'activité du tutorat a été adaptée et redimensionnée. Elle s'est concentrée surtout sur l'entretien des liens à distance, à travers des appels et des messages réguliers. Pour cette raison, nous avons d'abord vérifié que les personnes avec lesquelles nous sommes en contact disposent d'un ordinateur et d'une connexion internet adéquats. Nous avons ainsi mis à disposition de quatre personnes un ordinateur portable chacune. Quatre duos ont commencé ou poursuivi leur collaboration. Ils sont composés par des tutrice.teur.s appartenant ou ayant appartenu au corps estudiantin, intermédiaire et professoral, et des tutoré.e.s ayant un statut d'étudiant.e.s ou d'auditeur.trice.s, et/ou candidat.e.s à

l'immatriculation. En particulier, deux duos ont travaillé autour de la préparation d'examens d'admission à l'Université : l'examen de langue de niveau B1, pour l'immatriculation en Bachelor, et l'examen Préalable de l'EFLE. Un duo a travaillé surtout sur la compréhension et la production écrites en vue du test de classement organisé par l'École de français langue étrangère en septembre. Malheureusement, deux candidats n'ont pas réussi les examens, et la troisième n'a pas pu passer l'examen. Le dernier duo s'est concentré sur l'amélioration de l'écriture académique. Vu les conditions défavorables pour organiser des activités basées sur la relation et le partage – pourtant fondamentales – nous entamons actuellement une collaboration avec la branche UNIL de l'association PAIRES, dans l'objectif de donner une nouvelle impulsion à nos projets de mentorat et de tutorat.

Personnes de contact :

aysel.payot@unil.ch, sinem.kilic@unil.ch, giulia.schira@unil.ch

EPFL SANS FRONTIÈRES

Présentation

EPFL Sans Frontières fait partie de l'UNIL sans frontières mais son action se situe essentiellement sur le campus de l'EPFL. Par conséquent, nous proposons des activités différentes, qui prennent en compte les spécificités de l'EPFL.

Objectifs et fonctionnement

- Accompagnement en vue de **l'examen d'entrée en première année de l'EPFL**, via le Cours de Mathématiques spéciales (CMS)
- Aide avec les **procédures d'immatriculation**
- **Conseils** par rapport aux études universitaires à l'EPFL (MOOCs, auditeur-riche libre)

Activités 2020

Suite au départ de Hamish Patten, l'activité de soutien aux cours de physique, mathématiques et informatique a disparu, en l'absence de contacts permettant d'assurer des binômes efficaces dans ces disciplines.

Deux personnes sont entrées en contact avec nous, l'une pour obtenir des informations sur le suivi de cours en auditeur libre, l'autre pour un besoin d'accompagnement en mathématiques. La première a finalement décidé de reporter son projet ultérieurement, la seconde a trouvé un soutien auprès d'un enseignant.

L'enjeu de l'année à venir est de constituer un réseau de volontaires prêt.e.s à mettre en place des binômes dans les différentes matières du cours préparatoire à l'examen d'entrée à l'EPFL.

Personne de contact :

garance.clement@epfl.ch

COMPTES : BILAN 2019-2020

L'Assemblée générale constitutive du 30 octobre 2017 a voté les différentes modalités d'adhésion des membres et les cotisations requises. Grâce aux cotisations collectées ainsi qu'une campagne de crowdfunding, nous avons pu accompagner financièrement des personnes en exil souhaitant s'inscrire en tant qu'auditeur.e.s libres à l'université.

Bilan du 1^{er} octobre 2020

UNIS-SF - Bilan au 01.10.2020	
ACTIFS	
ACTIFS COURANTS	
Disponible	4957,70
Créances	0,00
Stocks	26,10
Actifs transitoires (cotisations à recevoir...)	0,00
Total	4983,80
ACTIFS NON COURANTS	
Matériel informatique	0,00
Matériel de bureau	0,00
Total	0,00
Total des actifs	4983,80
PASSIFS	
Dettes à court terme	0,00
Passifs transitoires	150,00
Dettes courantes	150,00
Dettes à long terme	0,00
Dettes non courantes	0,00
CAPITAUX PROPRES	
Capital	0,00
Réserves	5801,25
Résultat net**	-967,45
Total	4833,80
Total des passifs	4983,80
** Le résultat est viré à/compensé par les réserves	

Compte de résultat du 10 octobre 2019 au 1^{er} octobre 2020

UNIL-SF - Compte de résultat 10.10.2019 - 01.10.2020	
Cotisation des membres	0,00
Soutiens hors cotisation	300,00
Crowdfunding	0,00
Remboursements reçus	200,00
Revenus générés par les événements	0,00
Autres (à préciser)	0,00
Total des produits	500,00
Frais d'inscription payés/remboursés par UNIL-SF	1060,00
Frais de compte bancaire	84,35
Frais de traduction	323,10
Dépenses pour les événements	0,00
Autres (à préciser)	0,00
Total des dépenses	1467,45
Résultat net	-967,45

Le bilan 2019-2020 a fait l'objet d'une validation par les deux personnes en charge de la vérification des comptes de l'association.

COMPTES : BUDGET 2021

Pour l'année 2020, nous prévoyons de poursuivre la collecte de fonds visant à soutenir ces démarches principalement par le biais des adhésions des membres.

Budget prévisionnel pour du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021

UNIL-SF Budget provisionnel du 01.10.2020-31.09.2021	
Solde 2020	4983,80
Cotisations membres	500,00
Frais d'inscription UNIL	-3000,00
Frais annexes (cours de français, achat de matériel, frais de dossier, etc.)	-1000,00
Organisation d'événements (max 10% du budget global)	-300,00
Frais du compte en banque ABS	-85,00
Total des revenus	500,00
Total des dépenses	4385,00
Résultat provisionnel	-3885,00
Solde prévisionnel pour novembre 2021	1098,80

DONS ET COTISATIONS

L'association demande des cotisations pour pouvoir investir dans le soutien des personnes en situation d'exil qui souhaitent accéder à l'UNIL. Les montants des cotisations sont les suivants :

- 0 à 50 francs par année pour les membres individuels étudiants et personnes dans une situation financière similaire
- 50 francs par année pour les membres salariés
- 50 francs par année en principe pour les membres collectifs
- Libre pour les cotisations de soutien

Tous les dons ponctuels sont également les bienvenus.

Coordonnées bancaires :

Association UNIL sans frontières

IBAN CH78 0839 0035 1787 1000 6

Banque Alternative Suisse

Rue du Port-Franc 11

CP 161

1001 Lausanne

REMERCIEMENTS

UNIL sans frontières réunit des bénévoles impliqué.e.s en 2019-2020 dans le mentorat, la tenue de l'accueil ainsi que dans les différents comités et groupes de travail. Que ces personnes soient toutes remerciées chaleureusement pour leur engagement, leur enthousiasme et leur motivation !

Nous remercions bien évidemment tou.te.s les participant.e.s qui font vivre UNIL sans frontières au quotidien ainsi que toutes les associations partenaires avec lesquelles nous avons eu la chance de pouvoir collaborer cette année.

Nous remercions également les membres et donateur.trice.s qui nous ont permis d'accompagner financièrement plusieurs personnes dans leur projet d'études en 2020.

Nous remercions enfin tou.te.s les interlocuteur.trice.s bienveillant.e.s que nous avons eu l'opportunité de rencontrer lors de cette première année de fonctionnement de l'association. Nous nous réjouissons de poursuivre les collaborations avec vous !

ANNEXES

1

Statuts de l'Association « UNIL sans frontières »

Forme juridique, but et siège

Art. 1

Sous le nom « UNIL sans frontières », il est créé une association à but non lucratif régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Art. 2

L'Association a pour but :

- de favoriser l'accès à l'Université d'étudiant·e·s réfugié·e·s, requérant·e·s d'asile, admis·e·s à titre provisoire, débouté·e·s de l'asile, sans papiers, ou autres cas particuliers
- d'impliquer ces personnes dans la formation universitaire existante à l'UNIL
- de sensibiliser la communauté universitaire aux enjeux de la migration.

A cette fin, elle organise un soutien en faveur des personnes mentionnées à l'alinéa précédent dans les procédures d'immatriculation et dans la conduite de leurs études.

Elle entreprend toutes les démarches utiles auprès de la Direction de l'Université, des Facultés ou des pouvoirs publics et sollicite des soutiens de leur part en vue de la réalisation de son but.

Elle peut mener des actions conjointes avec des associations, organisations ou collectifs engagés en faveur du droit d'asile en Suisse et dont les buts rejoignent les siens.

Art.3

Le siège de l'Association est à l'Université de Lausanne. Sa durée est illimitée.

Organisation

Art. 4

Les organes de l'Association sont :

- l'Assemblée générale ;
- le Comité ;
- l'Organe de contrôle des comptes.

Art. 5

Les ressources de l'Association sont constituées des cotisations ordinaires ou extraordinaires de ses membres, de dons ou legs, par des produits des activités de l'Association et, le cas échéant, par des subventions des pouvoirs publics.

Concernant les cotisations, les montants sont de :

- 0 à 50 francs par année pour les membres individuels étudiants et personnes dans une situation financière similaire
- 50 francs par année pour les membres salariés

- 50 francs par année en principe pour les membres collectifs
- libre pour les cotisations de soutien

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Ses engagements sont garantis par ses biens, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle de ses membres.

Membres

Art. 6

Peuvent être membres à titre individuel toutes les personnes appartenant à la communauté universitaire lausannoise ou qui sont intéressées à la réalisation du but fixé par l'art. 2.

Les associations universitaires reconnues par la Direction de l'UNIL peuvent devenir membres collectifs de l'association.

Peuvent également devenir membres, les associations dont le but rejoint ceux de l'Association (en sens de l'article 2 des présents statuts).

Les personnes appartenant à la communauté universitaire lausannoise doivent être majoritaires dans l'association.

Art. 7

Les demandes d'admission sont adressées au Comité. Le Comité admet les nouveaux membres et en informe l'Assemblée générale.

Art. 8

La qualité de membre se perd :

- a) par la démission.
- b) par l'exclusion pour de " justes motifs ".

L'exclusion est du ressort du Comité. La personne concernée peut recourir contre cette décision devant l'Assemblée générale.

Assemblée générale

Art. 9

L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle comprend tous les membres de celle-ci.

Art. 10

Les compétences de l'Assemblée générale sont les suivantes. Elle :

- adopte et modifie les statuts ;
- élit la présidente ou le président de l'Association et les autres membres du Comité
- élit l'Organe de contrôle des comptes ;
- détermine les orientations de travail et dirige l'activité de l'Association ;
- approuve les rapports, adopte les comptes et vote le budget ;

- donne décharge de leur mandat au Comité et à l'Organe de contrôle des comptes ;
- fixe la cotisation annuelle des membres individuels et des membres collectifs ;
- prend position sur les autres projets portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale peut se saisir ou être saisie de tout objet qu'elle n'a pas confié à un autre organe.

Art. 11

Les assemblées sont convoquées au moins 10 jours à l'avance par le Comité.

Le Comité peut convoquer des assemblées générales extraordinaires aussi souvent que le besoin s'en fait sentir, à son initiative ou à celle d'un dixième des membres de l'association.

Art. 12

L'assemblée est présidée par la Présidente ou le Président de l'Association. En son absence, la présidence est assurée par un autre membre du Comité.

Art. 13

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité simple des membres présents.

Chaque membre, individuel ou collectif, dispose d'une voix. Il n'y a pas de vote par procuration. Les membres collectifs se font représenter par une personne de leur choix.

En cas d'égalité des voix, la discussion reprend avant d'organiser un second vote. Si l'égalité persiste l'objet est renvoyé.

Art. 14

Les votations ont lieu à main levée.

À la demande d'un membre au moins, elles sont organisées au scrutin secret.

Art. 15

L'Assemblée se réunit au moins une fois par an sur convocation du Comité.

Art. 16

L'ordre du jour de l'assemblée annuelle (dite ordinaire) comprend nécessairement :

- le rapport du Comité sur l'activité de l'Association pendant l'année écoulée ;
- un échange de points de vue et le cas échéant des décisions concernant le développement de l'Association ;
- le rapport sur les comptes de l'Association et celui de l'Organe de contrôle ;
- l'élection des membres du Comité et de l'Organe de contrôle des comptes ;
- les propositions individuelles.

Art. 17

Le Comité est tenu de porter à l'ordre du jour de l'Assemblée générale (ordinaire ou extraordinaire) toute proposition d'un membre présentée par écrit au moins 24 heures à l'avance.

Comité

Art. 18

Le Comité se compose au minimum de cinq membres, nommés individuellement pour chaque année par l'Assemblée générale.

Les membres du Comité sont rééligibles.

Le Comité se constitue lui-même et répartit entre ses membres les différentes tâches ou fonctions à remplir (secrétariat, comptabilité, etc.).

Art. 19

Le Comité exécute les décisions de l'Assemblée générale et prend toutes les mesures utiles pour que le but statutaire soit atteint.

Il conduit et organise les activités de l'Association.

Le Comité statue sur tous les points qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée générale.

Il se réunit autant de fois que les affaires de l'Association l'exigent.

Art. 20

Le Comité est chargé :

- de prendre les mesures utiles pour atteindre les objectifs visés;
- de convoquer les assemblées générales ordinaires et extraordinaires ;
- de prendre les décisions relatives à l'admission et à la démission des membres ainsi qu'à leur exclusion éventuelle ;
- de veiller à l'application des statuts, de rédiger les règlements et d'administrer les biens de l'Association.

Art. 21

Le Comité est responsable de la tenue des comptes de l'Association.

Art. 22

Le Comité peut engager des collaborateurs salariés et des personnes bénévoles

Il peut confier à toute personne de l'Association ou extérieure à celle-ci un mandat limité dans le temps.

Art. 23

L'Association est valablement engagée par la signature collective de la Présidente ou du Président et d'un autre membre du Comité.

Organe de contrôle

Art. 24

L'organe de contrôle des comptes se compose de deux personnes, vérificatrice ou vérificateur, élus par l'Assemblée générale.

Il vérifie la gestion financière de l'Association et présente un rapport à l'Assemblée générale.

Dissolution

Art. 25

La dissolution de l'Association est décidée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents.

Sur décision de l'Assemblée générale, l'actif éventuel doit être attribué à un organisme se proposant d'atteindre des objectifs analogues à ceux de l'Association.

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée constitutive du 30.10.2017 à l'Université de Lausanne.

Au nom de l'Association

Lausanne, le 14 novembre 2017

Co-présidentes

Emilie Touillet

Rahel Kunz

The image shows two handwritten signatures in black ink. The top signature is for Emilie Touillet, and the bottom signature is for Rahel Kunz. The signatures are written in a cursive style.

KNOWLEDGE HAS
NO
BORDERS